



**Julien DENORMANDIE,**  
ministre auprès de la ministre de la Cohésion  
des territoires et des Relations avec les  
collectivités territoriales, chargé de la Ville et du  
Logement

**Emmanuelle WARGON,**  
secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la  
Transition écologique et solidaire

Paris, le 10 septembre 2019

## Communiqué de presse

### **ORPI, LE PLAN BÂTIMENT DURABLE ET L'ADEME SIGNENT UN NOUVEAU « GREEN DEAL » POUR ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS**

**AVEC LE SOUTIEN DES MINISTERES DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET  
SOLIDAIRE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**



La coopérative immobilière a signé ce 9 septembre un nouveau « Green Deal » en faveur de la massification de la rénovation énergétique des logements privés, en présence de **Julien Denormandie**, Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, **Emmanuelle Wargon**, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, **Philippe Pelletier**, Président du Plan Bâtiment Durable, **Arnaud Leroy**, Président de l'ADEME et **Christine Fumagalli**, Présidente d'Orpi.

Alors que la loi Energie et Climat vise la neutralité carbone d'ici 2050, la problématique des dépenses énergétiques liées au bâtiment est plus que jamais d'actualité. Le Green deal signé hier, qui poursuit un engagement entériné en 2017 lors d'un premier Green deal entre Orpi, le Plan Bâtiment Durable et le Ministère du Logement, s'inscrit dans la poursuite de cet objectif.

### **Green Deal 2, une convention encore plus engagée qui vise à mieux former les agents immobiliers Orpi**

*« En tant que premier réseau immobilier, nous nous devons de maintenir un niveau d'exigence pour nos collaborateurs et associés, afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients, qui évoluent et s'intensifient. Ce deuxième Green Deal est une étape supplémentaire vers un meilleur accompagnement. En tant que coopérative il est notre devoir d'initier ces premières démarches pour apporter notre pierre à l'édifice de la réduction des dépenses énergétiques et de l'empreinte carbone. »,* souligne Christine Fumagalli, Présidente d'Orpi.

Points de contact direct entre les particuliers, décideurs des travaux, et les biens à rénover, les agents immobiliers sont un maillon essentiel du parcours de la rénovation énergétique. C'est cette position d'intermédiaire de confiance qui leur permet d'établir une relation propice au conseil. Il s'agit donc d'aider les agents immobiliers à mieux accompagner leurs clients et notamment les bailleurs privés, en matière de rénovation énergétique. Ce public, déjà engagé dans une démarche de rentabilité sur le long terme, est en effet particulièrement réceptif aux arguments de valorisation du patrimoine et d'amélioration du bien-être des locataires.

### **Un dispositif ambitieux articulé autour de 3 axes**

Pour garantir des formations efficaces, Orpi est soutenu par l'ADEME, qui partagera ses outils d'information et de sensibilisation FAIRE.



Le réseau FAIRE est un service public qui guide les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Des conseillers FAIRE sur tout le territoire sont joignables gratuitement au 0 808 800 700 et sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

Le dispositif sera articulé autour de 3 axes :

- 1) *Sensibiliser l'ensemble de ses agents à la rénovation énergétique, et à travers eux, les clients*

L'agent immobilier n'a pas vocation à endosser le rôle d'un conseiller FAIRE, néanmoins il doit pouvoir devenir un premier interlocuteur pour sensibiliser et orienter ses clients vers des travaux de rénovation énergétique si besoin.

- 2) *Favoriser la mobilisation des clients bailleurs à effectuer des travaux de rénovation énergétique*

Les agents Orpi auront également à disposition toutes les clés pour développer des événements à l'attention des propriétaires bailleurs, et ce, avec des conseillers FAIRE. Pédagogiques et informels, ces ateliers sont une manière originale de les sensibiliser aux nombreux bénéfices de ces travaux, aux aides financières auxquelles ils peuvent prétendre ainsi qu'à la plus-value qu'ils pourraient en tirer.

- 3) *Encourager les partenariats locaux entre les groupements d'Orpi, le réseau de conseillers FAIRE et le Réseau Bâtiment Durable*

Orpi peut compter sur ses 1 250 agences et 52 groupements régionaux pour développer des partenariats avec les acteurs locaux du réseau FAIRE et les clusters et centres de ressources régionaux membres du Réseau Bâtiment Durable. En amorçant une synergie entre tous les acteurs de la chaîne, Orpi souhaite proposer des solutions concrètes pour aider ses clients à rencontrer les bons spécialistes et à franchir le pas.

« *La simplification et l'accès aux aides de tous les français est une priorité de mon action. L'engagement des acteurs de l'immobilier qui sont en contact direct avec les particuliers est indispensable à l'information de tous et à l'accès aux dispositifs. Ces engagements méritent d'être généralisés. C'est le sens du « Green deal » »* déclare Julien Denormandie.

*« L'habitat est notre deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre juste après les transports. La rénovation du bâtiment constitue donc une de nos priorités pour améliorer le confort de vie de nos concitoyens et lutter contre le réchauffement climatique. Avec ce « Green deal » exemplaire, Orpi confirme son rôle essentiel et son engagement de long terme en faveur de la rénovation énergétique » a ajouté Emmanuelle Wargon.*

Pour Arnaud Leroy, Président de l'ADEME : *« La rénovation énergétique des logements est une condition essentielle pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. C'est grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, professionnels du bâtiment, de l'immobilier, de l'ingénierie, bailleurs, ...) mobilisés sous la bannière de la campagne FAIRE, que nous relèverons ce défi pour les années à venir. »*

*« La rénovation énergétique est un enjeu majeur pour l'avenir du secteur immobilier. Il existe aujourd'hui de nombreuses aides publiques pour financer ces travaux, mais le sujet peine encore à s'imposer auprès des propriétaires. Nombreux sont ceux qui n'y avaient jamais songé auparavant. En collaborant avec Orpi, nous comptons sur la proximité des agents sur le terrain pour nous aider à faire ce travail d'évangélisation sur la rénovation énergétique et ses bénéfices. », conclut Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable.*

\*Le réseau FAIRE est un service public qui guide les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Des conseillers FAIRE sur tout le territoire sont joignables gratuitement au 0 808 800 700 et sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

---

Contacts presse Ministères :

T 01 44 49 85 65

[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

 [@Min\\_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)

T 01 40 81 81 30

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

 [@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)

Contact presse Orpi

[Julie@monet-rp.com](mailto:Julie@monet-rp.com)

T 07 86 82 60 61